

## ÉCHOS... ÉCHOS... ÉCHOS... ÉCHOS... ÉCHOS... ÉCHOS... ÉCHOS... ÉCHOS...

**Nos lecteurs réagissent****A PROPOS DE M » GOSSELIN**

En réaction à vos commentaires sur les vacances ratées de M. Gosselin (vol.1 no.4 p.21). Je dois vous dire, à vous et à l'intéressé, qu'il n'y a pas de tort à réparer, ni d'excuse à servir; M. Gosselin s'étant aventuré dans un autre pays avec un passeport périmé!

Combien de personnes au Canada ignorent encore que pour voyager à l'étranger, le voyageur doit être muni d'un passeport valide pour au moins de 6 mois.

Mais au cas où! La zone des départs est placardée d'affiches géantes pour le rappeler!

M. Gosselin est tout du même victime de quelque chose. Il est victime de son étourderie, et là, il aurait besoin d'un café et non d'un couscous!

Ensuite, il est victime de l'incompétence de l'agent qui a pour consigne de vérifier le passeport.

Je dois, enfin, vous exprimer un total désaccord quand vous mettez le respect des lois en face des dollars que M. Gosselin aurait pu dépenser! Vous êtes prêt, pour quelques dollars, à fermer les yeux! Vous l'avez peut-être oublié, mais c'est de la corruption! (M. Bel Hadj, Montréal)

**Notre réponse:**

Oups! *Nous n'avions pas vu ce côté « Corruption »! Nous n'avions voulu que donner libre expression à l'Hospitalité marocaine! Toutes nos excuses à tous nos lecteurs qui se sont froissés en interprétant notre article tout autrement*

**MERCI M. BLAL**

J'ai mis la main par hasard sur une copie de votre journal. Je l'ai parcouru, puis lu. Permettez-moi de vous dire bravo! Et de glisser un petit mot tout particulier à M. Majid Blal pour la finesse de votre style, le mot juste et le propos captivant. Merci à toute l'équipe!

Aziz de Montréal

**Maroc: Du Nouveau pour la femme et pour l'enfant****Un Spécial sera consacré à ce sujet dans notre prochain numéro**

**S**elon une dépêche de la MAP, datée du 10/10/03, un code de la famille, comportant de nouveaux droits pour les femmes marocaines et une réforme des lois du mariage, a été annoncé le jour même à Rabat par le roi Mohammed VI du Maroc.

Le texte, annoncé par le souverain à l'occasion de l'ouverture de la session parlementaire d'automne, place notamment la famille "sous la responsabilité conjointe des deux époux", pose de sévères conditions à la polygamie et à la répudiation et porte à 18 ans, au lieu de 15, l'âge légal du mariage des femmes.

Le code de la famille, qui devra être adopté par le parlement, est appelé à remplacer l'ancien code du statut personnel (Moudawana), dont la réforme a été l'objet d'un difficile débat dans le royaume depuis de longues années, entre les conservateurs - notamment les islamistes - et les modernistes.

Mohammed VI a souligné devant les parlementaires que le nouveau texte,



Mohammed VI devant le parlement marocain, le 10/10/03

"en parfaite adéquation avec l'esprit de notre religion tolérante", "obéit au souci de lever l'iniquité qui pèse sur les femmes, de protéger les droits des enfants, et de préserver la dignité de l'Homme".

Le nouveau code, dont le roi a détaillé les principales dispositions, consacre le principe de "l'égalité des droits et devoirs" des deux conjoints.

Il limite de façon draconienne la possibilité de répudiation de la femme, en interdisant notamment la "répudiation verbale", pratique courante, pour la soumettre désormais à l'autorisation préalable d'un tribunal.

La polygamie ne disparaît pas mais sera fortement limitée par le nou-

veau texte. La femme pourra notamment conditionner son mariage à l'engagement du mari de ne pas prendre d'autre épouse.

Un second mariage du mari pourra justifier désormais une demande de divorce de la femme pour cause de "préjudice subi", précise le texte qui institue en outre le divorce par

"consentement mutuel".

Le code offre une nouvelle garantie aux épouses, dans l'éventualité d'une séparation, en ouvrant la possibilité d'établir un contrat de partage des biens acquis pendant le mariage.

De nouveaux droits sont prévus pour la protection des enfants, concernant notamment le droit de garde de la femme, la reconnaissance de paternité pour des enfants nés hors mariage et un rôle accru pour la justice.

Une juridiction spécialisée, les tribunaux de la famille, sera mise en place pour mettre en application la nouvelle loi.

**DIVERGENCE ENTRE L'ALGÉRIE ET LA FRANCE**

**S**elon une dépêche de la MAP, datée du 11/10/03, l'affaire du Sahara constitue un "point de divergence" entre la France, qui soutient la position du Maroc, et l'Algérie, a déclaré le président français, M. Jacques Chirac, lors d'un point de presse donné lors sa récente visite à Rabat.

Le président français a indiqué avoir discuté de cette question avec le président algérien Abdelaziz Bouteflika, réaffirmant la position de la France en faveur d'une "solution acceptée par toutes les parties".

"Les relations entre l'Algérie et la France se sont considérablement renforcées (...) mais là nous avons un point de divergence" sur la question du Sahara, a dit le chef d'Etat français.

"Je souhaite que petit à petit dans le respect des intérêts existants, la sagesse puisse l'emporter", a ajouté M. Chirac.

Dans le cadre du processus en cours engagé sous les auspices de James



Chirac reçu par Mohammed VI, lors de sa récente visite d'État au Maroc

Baker, envoyé personnel du secrétaire général de l'ONU, "toute solution doit recueillir l'accord de toutes les parties et ne peut être imposée".

Les déclarations du chef de l'Etat français interviennent au lendemain d'un discours du représentant permanent du Maroc auprès de l'ONU, M. Mohamed Bennouna, devant la 4ème

commission de l'Assemblée générale de l'ONU, dans lequel il a affirmé que le règlement définitif de la question du Sahara "devrait passer par l'élaboration d'une solution politique négociée entre le Maroc et l'Algérie".

Au premier jour de sa visite d'Etat au Maroc (9/10/03), M. Chirac avait déclaré lors d'un point de presse que son pays a soutenu le Maroc "lors de la dernière réunion du Conseil de Sécurité pour l'élaboration et finalement l'adoption de la résolution 1495 dont je retiens un élément qui est pour moi essentiel c'est qu'aucune solution ne peut être prise contre le gré de l'une ou l'autre des parties".

"A la prochaine réunion du conseil de sécurité, la France soutiendra encore la position marocaine. Je l'ai dit franchement et très ouvertement au président algérien", a annoncé le chef d'Etat français.

**UN PARTI ISLAMISTE AP- PORTE SON SOUTIEN AU NOUVEAU CODE MAROCAIN DE LA FAMILLE**

MAP, 11/10/03 - Le parti de la Justice et du Développement (PJD) a salué et apporté son soutien au contenu du discours royal sur la réforme du Code de la Famille, prononcé le 10/10/03 à l'occasion de l'ouverture de la deuxième année législative de la 7-ème législature.

Dans un communiqué rendu public par son secrétariat général, le PJD "salue et soutient l'annonce faite par le Souverain, de la réforme du Code de la Famille en tant que projet pionnier de réforme, estimant qu'il est dans l'intérêt de la famille et de la femme et qu'il constitue un acquis substantiel pour le peuple marocain tout entier".



Dr Khatib, leader du PJD